V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

[Affaire M.9736 — Lone Star/BASF construction chemicals (EB) business]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 217/08)

1. Le 22 juin 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Lone Star Funds («Lone Star», États-Unis),

— division «construction chemicals» de BASF («division EB de BASF», Allemagne).

Lone Star acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de la division EB de BASF.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Lone Star: société de capital-investissement qui investit à l'échelle internationale dans des actifs immobiliers, des prises de participation, des crédits et d'autres actifs financiers,

— division EB de BASF: division de BASF spécialisée dans les produits chimiques utilisés dans le bâtiment, composée de deux unités opérationnelles stratégiques: i) «systèmes de mélange», proposant des solutions aux clients dans les secteurs de la fabrication du béton, du ciment et de la construction souterraine, et ii) «systèmes de construction», offrant des solutions de protection et de réparation des bâtiments et des structures.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9736 — Lone Star/BASF construction chemicals (EB) business

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Fax +32 22964301

Adresse postale:
Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE